

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## SOLIDARITÉ APPARENTE

Le projet de loi sur les retraites ouvrières soulève de nombreuses difficultés pratiques, qu'il sera de la fonction du législateur de résoudre, s'il le peut.

Mais il soulève une objection théorique, qui est d'un bien autre poids.

On ignore, en effet, d'une part, quel sera le nombre des bénéficiaires de la pension, c'est-à-dire, le nombre des ouvriers qui atteindront l'âge de 65 ans.

On ne sait pas, non plus, d'autre part, quel devra être le montant de cette pension. Le projet dit 360 francs, mais beaucoup de députés demanderont 500. L'intérêt électoral fera sans doute adopter ce dernier chiffre.

La question est donc de savoir combien d'ouvriers verseront x 0/0 sur leurs salaires, de façon à constituer un capital de..., nécessaire pour assurer une pension de 500 francs, à X bénéficiaires à partir de 65 ans. Problème actuellement insoluble, puisque les tables de mortalité des compagnies d'assurances ne peuvent servir pour le cas présent, étant données les conditions anormales de la vie des ouvriers.

Mais, il y a aussi autre chose, que précise avec beaucoup de netteté, M. Yves Guyot.

On dit à l'ouvrier : « Versez tant par jour et, si vous vivez, à 65 ans vous toucherez une rente. Si vous ne vivez pas, se sera votre camarade, plus chanceux que vous, qui la touchera. C'est de la solidarité. »

« Vous qualifiez ce système de système de solidarité, écrit M. Yves Guyot : le malheureux à qui vous l'imposerez le qualifiera de système de spoliation, et c'est lui qui aura raison.

« Il meurt à l'âge de 45 ans. Il aura versé de 25 à 45 ans, 2.500 francs. Il meurt. Il laisse sa femme avec des enfants non élevés. S'ils avaient à leur disposition cette somme de 2.500 francs, ils pourraient se débrouiller. Mais non. La taxe des retraites a prélevé ce qu'ils auraient pu mettre à la caisse d'épargne. Ni la veuve ni les enfants n'ont droit à un centime des sommes versées. Le bénéficiaire sera l'individu solide, bien constitué qui pourra atteindre 65 ans. En attendant, cette femme et ces enfants seront dans la misère.

« Vous appelez ce système un système de solidarité ; vous croyez certainement faire de la solidarité, et vous écrasez sous un impôt de 10 0/0, de 6 0/0, de 4 0/0 de leur salaire, tous les ouvriers qui n'atteindront pas l'âge de 65 ans, au profit du petit groupe de privilégiés qui l'atteindront.

« Les hommes qui arrivent à cet âge sont déjà des privilégiés. Le grand nombre devra donner pour eux, sans compensation. Malheur à ceux qui mourront jeunes. Ils auront subi la charge de la solidarité obligatoire au profit des heureux qui récolteront les bénéfices de cette spoliation. »

C'est de la solidarité apparente, ce n'est pas la vraie solidarité, qui ne va pas sans la justice sociale. Or, est-il juste de demander à un homme qu'il prélève sur son salaire

ce qui serait nécessaire à sa femme à et ses enfants ?

La solidarité efficace serait celle de constituer un double bénéficiaire : l'homme à 65 ans d'âge, la famille, si le chef meurt avant le temps.

Mais, alors, ce n'est plus une retraite, c'est une assurance sur la vie, et l'on n'a pas envisagé ce côté de la question.

C. J.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 23 Mai 1901

Au début de la séance, le président annonce la mort de M. Charles Boyssset, député républicain de Saône-et-Loire, le doyen d'âge de la Chambre, qui fut député à l'Assemblée législative en 1849.

M. Charles Bernard monte à la tribune pour développer une proposition tendant à l'abolition de la censure théâtrale.

M. Bernard demande l'urgence pour sa proposition.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique répond à M. Bernard, il se déclare personnellement pour la suppression de la censure.

Toutefois, il combat l'urgence qui est repoussée par 328 voix contre 124.

Par 282 voix contre 231, la Chambre repousse une proposition de M. Martin tendant à modifier la loi de 1871 sur les conseils généraux, de façon à donner aux cantons particulièrement peuplés, une représentation proportionnelle au chiffre de leur population.

La Chambre revient à la discussion sur la modification du projet de loi sur les accidents du travail.

Un amendement de M. Poulain sur l'article 4 est repoussé, de même qu'un amendement de M. David sur l'article 7.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 24 Mai 1901

Une interpellation sur les événements de Marguerite en Algérie est développée.

M. Morinand déclare que la situation en Algérie est des plus graves et appelle l'attention du gouvernement duquel il réclame des mesures énergiques.

M. Morinand donne quelques explications au sujet des troubles, qu'il dit être provoqués par la mauvaise administration qu'a toujours eue l'Algérie.

M. Thomson prend la parole : à son tour il relate les incidents graves de Marguerite et dit qu'ils ont été provoqués par les agitateurs ordinaires des indigènes en Algérie.

Il conclut en demandant pour l'Algérie une administration supérieure, stable.

M. Pourquerey de Boisserin explique aussi les raisons qu'il dit être des troubles de Marguerite, il s'étonne cependant que ces troubles aient pu éclater à l'improviste, il réclame un châtiement sévère pour les coupables.

M. Ferrette dépose une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement contre la campagne de caricatures et de presse menée contre M. Monis, garde des sceaux, mais la Chambre décide que cette interpellation sera mise à la suite des autres.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 23 mai 1901

Le Sénat continue la deuxième lecture de la loi sur la protection de la santé publique.

Les articles 19 à 21 sont rapidement adoptés, après quelques observations de M. Milliès-Lacroix.

Sur l'art. 22, M. Waldeck-Rousseau fournit, en réponse à M. Strauss, des explications sur le service des eaux potables dans les villes et sur la surveillance médicale des sources.

L'art. 22 est ensuite adopté, après le rejet d'un amendement de M. Gauthier (de la Haute-Saône), et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, fixée au lendemain.

La séance est levée.

Séance du 24 mai 1901

L'élection de M. de Cuverville est validée. M. le Provost de Launay dépose une demande d'interpellation au ministre de la guerre sur la date de convocation des réserves : cette interpellation est mise à la suite des autres.

Le Sénat revient à la discussion du projet relatif à la protection de la santé publique ; mais l'ajournement de la discussion est prononcé.

Un crédit de 5.000 fr. pour la prochaine fête internationale des sociétés de tir est voté. Et la séance est levée.

## EN CHINE

Le retour de la Cour à Pékin

Plusieurs journaux publient une dépêche de Pékin, ainsi conçue :

« Les fonctionnaires chinois ont de nouveau adressé à la Cour un mémoire, pour lui demander de revenir à Pékin. La cour a fait répondre qu'elle reviendrait aussitôt que les plénipotentiaires chinois auraient annoncé l'évacuation de la ville par les troupes alliées, mais pas avant.

» Cette décision présage de nouvelles difficultés, car il n'est pas probable que l'on puisse remettre l'autorité aux fonctionnaires chinois, avant que la garantie de l'ordre soit assurée.

» Dans des districts, où des essais ont été faits, après leur évacuation par les Français, les troubles ont immédiatement augmenté. Dans l'un de ces districts, des bandes comptant environ 5.000 hommes armés, ont massacré beaucoup de convertis, qui avaient résisté avec succès aux troupes chinoises.

» Le maréchal de Waldersée a abandonné son expédition, mais il a envoyé de petits détachements pour réprimer le brigandage. Les Anglais ont également envoyé de petits détachements dans le même but. »

## Au Transvaal

Les Boers dans le Natal

Des dépêches de Lourenço-Marquez disent que les Boers qui ont envahi la colonie sont au nombre de 1.200, divisés en quatre commandos sous le commandement supérieur de Hertzog. Leurs mouvements auraient pour but de forcer le général Kitchener à abandonner ses opérations contre Botha dans le district d'Ermelo.

Les journaux commentent beaucoup les derniers rapports annonçant qu'un grand mouvement d'invasion est actuellement observé dans le Natal, où les Boers se concentrent en nombre complètement inattendu. Les forces anglaises se trouvent dans la nécessité d'opérer des mouvements continus pour faire face à l'ennemi, qui surgit et disparaît, qui répareit et s'en va.

## INFORMATIONS

La loi sur les associations

Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé jeudi la commission de dix-huit membres chargée d'examiner la loi sur les associations.

Au premier bureau, sont élus : MM. Demole et Clamageran, favorables au projet de loi.

Au deuxième bureau : MM. Leporche et Auccin, favorables.

Au troisième bureau : MM. Casabianca et Silhol, tous deux hostiles.

Au quatrième bureau : MM. de Sal et Bernard, favorables.

Au cinquième bureau : MM. Combes et Maxime Lecomte, tous deux favorables.

Le sixième bureau a nommé M. Thézard, favorable, et M. Repiquet, hostile aux dispositions concernant l'enseignement et l'autorisation préalable.

Au septième bureau : MM. Delpech et Guyot (du Rhône) favorables.

Au huitième bureau : MM. Franck-Chauveau, et Milliard, hostiles.

Au neuvième bureau : M. Alfred Mézières, hostile, et M. Vallé, favorable.

Les résultats sont les suivants : 12 commissaires favorables et 6 hostiles.

La commission sénatoriale est disposée à hâter le vote de la loi avant les vacances.

On désigne comme président certain M. Combes. Comme rapporteur, on parle de M. Vallé ou de M. Maxime Lecomte.

La télégraphie sans fil

Des expériences très importantes de télégraphie sans fil, que la marine a suivies avec le plus grand intérêt, ont lieu en ce moment à Biot, une halte entre Antibes et Nice. Là, dans une plaine dont le terrain rappelle celui de la Crau, la Wirilen Telegraph and Signal et Die Marconi international marine communication, ont obtenu du gouvernement français l'autorisation de se livrer à des expériences ayant pour but de réunir la Corse au continent et qui ont pleinement réussi. On a envoyé des télégrammes à Calvi, dont la lecture était aussi facile que ceux transmis par les bureaux télégraphiques, et la distance est de 180 kilomètres. Le mât supportant la lanterne munie de l'appareil est à cent mètres de la voie ferrée et pénètre dans une auberge où la compagnie anglaise a loué une salle et des chambres. Les représentants de MM. Brardiel et Densham ont installé plusieurs postes achetés par les gouvernements allemand et anglais. Ils montrent le matériel dont ils se servent et en expliquent le fonctionnement.

Suicide de Bresci

Bresci, l'assassin du roi Humbert, s'est suicidé au pénitencier de San-Stefano.

Le suicide de Bresci a produit partout beaucoup de curiosité. Bresci, depuis son entrée dans le pénitencier, était sombre mais il avait un grand désir de parler. Lorsqu'on lui imposait le silence, il répondait : « Vous verrez, mon jour n'est pas loin, et vous vous repentirez de m'avoir traité ainsi. » Dans les premiers jours de la semaine passée, Bresci tenta de se précipiter sur son géôlier, puis il entra en fureur et on dut lui mettre la camisole de force. Les derniers jours, Bresci semblait avoir changé totalement de caractère. Il ne parlait plus et paraissait mûrir quelque triste projet. La nuit dernière, il fit avec son pantalon quatre bandes pour confectionner une sorte de corde qu'il attachait au plafond, et se pendit. Son corps était horrible à voir. Sur le mur de sa prison, il avait gravé avec l'ongle le mot : « Vengeance ». L'ongle du pouce avec lequel il avait gravé ce mot s'était déchiré et le doigt avait saigné. Une enquête est ouverte.

Aussitôt que la nouvelle du suicide de Bresci a été connue, M. Giolitti a envoyé un inspecteur du ministère de l'intérieur pour procéder à une enquête.

A la réception bi-hebdomadaire des ministres qui a eu lieu jeudi matin, au Quirinal, M. Giolitti a fait part de cette nouvelle au roi qui, après être resté un moment pensif, aurait dit : « C'est ce qui pouvait arriver de mieux à ce malheureux. »

**Mystérieux suicide**

Judi dans l'après-midi, M. Lecharretier, sociétaire des Prévoyants de l'Avenir, administrateur de la Société de colonisation française, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tempe gauche. M. Lecharretier s'est tué dans le sous-sol du bureau que la 14<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir louait en commun avec la Société de colonisation française, rue Daguerre.

Au siège de la société des Prévoyants de l'Avenir, boulevard Sébatopol, on déclare que ce suicide n'a aucun rapport avec les difficultés que traverse la société des Prévoyants de l'Avenir.

**CHRONIQUE LOCALE**

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

**Fêtes du 2 juin**

**CONCOURS MUSICAL**

Le Comité du Concours Musical, dans sa dernière séance, a décidé, à l'unanimité, d'offrir la présidence d'honneur du Concours à M. Calmel, le vénéré fondateur de l'Orphéon de Cahors.

M. Kelsen, chef de musique de l'Ecole d'artillerie de Bourges, a accepté la présidence effective du jury.

Le Comité, qui avait sollicité des diverses personnalités politiques, artistiques et administratives du département l'envoi de palmes ou de médailles à offrir en récompenses aux Sociétés musicales, a eu le grand plaisir de voir ses demandes accueillies favorablement, et dans quelques jours l'exposition publique des récompenses sera faite dans la vitrine d'un négociant de Cahors, mise gracieusement à la disposition du Comité

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'à l'occasion du Concours musical qui doit avoir lieu le dimanche 2 juin à Cahors, elle mettra en circulation un train spécial partant de Cahors à 9 h. 40 et arrivant à Libos à 11 h. 16 soir.

Ce train s'arrêtera à toutes les stations du parcours pour y laisser les voyageurs.

**Ponts et chaussées**

M. Gillet Octave, conducteur principal des ponts et chaussées, attaché dans le département du Lot, au service d'études et travaux du chemin de fer de Carsac à Gourdon, sera attaché dans le département de la Dordogne au service ordinaire en remplacement de M. Miermout, mis en disponibilité.

Cette disposition aura son effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1902

**Commission départementale**

La Commission départementale se réunira dans une des salles de la préfecture, le vendredi 31 mai, à 2 heures

**La rentrée du 7<sup>e</sup> de ligne**

Hier matin, à 9 heures, le 7<sup>e</sup> de ligne est rentré dans notre ville, revenant des manœuvres de tir de combat.

**Fédération socialiste du Lot**

On nous prie d'insérer la note suivante :

La Fédération socialiste du Lot déclare qu'elle n'a rien de commun avec le journal *Le Rappel Socialiste du Lot* qui s'imprime à Paris.

Elle déclare en outre qu'elle ne reconnaît à personne autre qu'aux comités de chaque arrondissement, le droit de désigner un candidat.

Votées à l'unanimité à la séance du lundi 20 mai 1901.

Pour la Fédération et par ordre.

*Le Secrétaire général,*

LÉON MARMIESSE.

**Grand Café de la Promenade**

Orchestre à 8 h. 1/2

Programme du samedi 25 mai

- 1<sup>o</sup> Cheval-Légers
- 2<sup>o</sup> A Propos
- 3<sup>o</sup> Danses et Flirt
- 4<sup>o</sup> Carmen
- 5<sup>o</sup> De fleur en fleur
- 6<sup>o</sup> Salut à Paris

**Théâtre de la Promenade**

Tous les soirs, sur les allées Fénélon, représentation théâtrale.

Ce soir

**LES DEUX GOSSÉS**

drame en 5 actes et 8 tableaux.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DU 26 MAI 1901.

- Allegro Militaire, Supp.
- La Calife de Bagdad (ouverture), Boïeldieu.
- Rosee du Matin (valse), Fahrbach.
- Les Echos du Quercy (fantaisie), Kelsen.
- La Mascotte (quadrille), Audran.

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Décès

Du 25 au 25 mai 1901

Lagarrigue Guillaume Jean, 14 mois, rue Mascoutou 44.

Fournié Emma, 3 ans, à Bégous.

Contou Marie-Jeanne-Pauline, sans profession, 69 ans, célibataire, quai Ségur 4.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
24 Vend.	+ 22	+ 14	760.5	Beau
25 Sam.	+ 23	+ 13	763	Orageux

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ.** — Réunion de la Ligue Républicaine cantonale. — Dimanche, 19 mai, les membres de la Ligue cantonale, au nombre d'environ trois cents, se sont réunis à Montcuq, dans la salle du Conseil, pour y procéder aux élections nécessaires à l'organisation nouvelle, du Comité cantonal et des membres qui doivent faire partie du comité central dont le siège est à Cahors.

Après l'élection du Bureau, a lieu celle de trente-quatre membres pour le comité cantonal et de dix pour le comité central.

Ensuite, M. Boudou, président de la Ligue cantonale, donne lecture des statuts élaborés par le comité républicain pour être soumis à l'approbation des comités ruraux.

Tous les articles sont acceptés par l'Assemblée, sauf la partie de l'art. 4, § II, qui concerne les élections cantonales.

Cette rédaction étant entièrement opposée à l'esprit de décentralisation rêvé par les populations rurales, a été l'objet d'une vive protestation et repoussé à l'unanimité.

Ainsi est épuisé l'ordre du jour ; et, la séance allait être levée quand M. Bénays, en sa qualité de Président de la Ligue Communale, demande à M. Boudou, Conseiller d'Arrondissement, qu'elle serait son attitude dans les prochaines élections au Conseil Général.

M. Boudou répond, qu'avant de se prononcer, il a tout essayé, en vue de réconcilier les deux fractions du parti Républicain.

Pour cela, il avait songé à un nom connu de tous, ayant d'abord donné les plus loyales promesses, faisant autorité de son passé, pouvant surtout rendre d'éminents services au canton dont les intérêts sont depuis six ans négligés ; mais à son grand regret, tous ses efforts ont échoué devant l'obstination de M. Fabre.

M. Fabre prend de suite la parole et dit, qu'il croit ne pas avoir démerité au point de vue républicain ; qu'il n'a jamais négligé les intérêts du canton en général et des agriculteurs en particulier, notamment en ce qui concerne le chemin de fer et l'impôt foncier, auquel il désire non seulement la diminution de la part de l'Etat, mais aussi la suppression entière de la part du département. Il ajoute que l'impôt foncier est une des principales causes de la dépopulation des campagnes.

M. Fabre, ayant terminé l'énumération de ce qu'il prétend être ses services et l'exposé de son programme, M. Boudou lui répond :

Il commence par faire abstraction de sa personnalité et prouve au contraire que lui s'est toujours réellement occupé des intérêts généraux du canton.

Faisant ensuite l'historique des agissements de M. Fabre, il a clairement établi que depuis 1888, M. Fabre, qui devait tout

aux Républicains, n'a cessé, dans le canton, de faire de l'obstruction à ce parti. Il indique les mobiles qui l'ont toujours guidé, particulièrement quand il a abandonné la mairie de Belmontet pour venir, à Montcuq, se mettre tête de liste d'une coalition réactionnaire, préparée par lui et ses amis, dans le but de renverser la municipalité républicaine de cette commune, qui avait eu le courage de résister à ses inexplicables caprices.

Les deux leçons qu'il a reçues de ce chef, ne l'ont pas encore satisfait, il en veut une troisième, on la lui donnera ; et, j'espère que celle-ci fera la deuxième manche de la partie.

Aussi, ajoute M. Boudou ; « en présence d'une situation si remplie d'équivoque, pressé par le Conseil municipal de Montcuq, sollicité par de nombreux Maires et amis du canton, je suis prêt à poser ma candidature, si je suis désigné par les membres de la Ligue.

A la presque unanimité, M. Boudou est immédiatement acclamé « candidat du parti républicain ! ».

M. Boudou remercie vivement l'Assemblée de ce haut témoignage de confiance qu'il s'efforcera de justifier ; et, en quelques mots expose son programme qui est celui d'un Républicain de vieille date, ayant consacré sa vie au service de la Démocratie.

M. Fabre, déclare qu'il sera également candidat.

**MONTCLÉRA.** — Les églises du canton n'ont décidément pas de chance ; après Cazals, c'est le tour de celle de Montcléra, où on a volé une soixantaine de francs environ. Les voleurs ont été plus pratiques cette fois : ils ont préféré les gros sous aux vases d'argent et aux hosties ; c'est moins compromettant et plus facile à écouler.

Mais à quoi pensent donc la Vierge et les saints, ses valets de pied, de se laisser voler de la sorte ! Ils devaient dormir, trop confiants dans les résultats de la dernière mission. Un confesseur de la commune ne disait-il pas en effet, après le départ des bons pères : « Oh maintenant ce n'est plus la peine de fermer les portes ! » Nous leur conseillons tout le contraire : il est si facile de se laver la conscience !

Saint Antoine de Padoue ne vas pas être sans besogne et pour peu que cela continue, le grand patron de Rome sera obligé de quitter son cachot et sa paille humide pour lui chercher un adjoint sérieux.

En quels temps vivons-nous, mes frères !

**CÈNEVIÈRES.** — Concours d'animaux reproducteurs du Lot. — Un concours interdépartemental de jeunes animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot aura lieu, en 1901, le dimanche 23 juin, dans la commune de Cènevrières. Ce concours ne durera qu'un seul jour.

Subvention de l'Etat à décerner au nom du gouvernement de la République, 3 000 f.

Subvention du département, 1 100 fr.

Subvention de la commune de Cènevrières, 225 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à la préfecture du Lot (3<sup>e</sup> division).

**PÉLACOY.** — Foire. — Notre foire, qui avait été renvoyée à cause de sa coïncidence avec celle de Lauzès, le 20 mai, a dépassé toutes nos espérances. Grande affluence de monde. Il s'y est traité beaucoup de marchés avec une légère diminution sur les prix. Volaille, 75 c. le demi kilo ; œufs, 45 c. la douzaine.

**Arrondissement de Figeac**

**CAHUS.** — *La rage.* — Ces jours derniers un chien enragé à poil roux et de grande taille, passait dans notre commune s'élançant sur bêtes et gens avec un acharnement sans pareil. Un grand nombre de ses congénères ont été mordus, ainsi qu'une femme et deux enfants. Parmi ces derniers se trouve J. Roubeyrie, le même qui faillit se noyer il y a peu de jours, dans le ruisseau d'Orgues, dont nous avons relaté l'accident et qui n'était pas encore bien remis de sa frayeur. Ce chien appartenait, paraît-il, à un habitant de Bonneviolle. On est parvenu à l'abattre d'un coup de fusil dans la commune de Gagnac, où la terrible bête a aussi fait des victimes. Les chiens mordus ont été abattus immédiatement, et les personnes atteintes viennent de partir pour se rendre à l'Institut Pasteur.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Les candidatures réactionnaires au Sénat.* — Les chauvins Martelois jettent à tous les échos la candidature de M. Lachèze, au siège laissé vacant par la mort de M. de Verninac. D'après les Martelois qui placent la question de clocher avant les principes politiques, il faut que le maigre commerce de cette petite cité soit maintenu par l'habitat dans ses murs d'un député ou d'un sénateur ! Les élections législatives futures leur paraissent dangereuses pour leur candidat, c'est pourquoi ils espèrent dans les délégués sénatoriaux. Ils disent dans tout le canton que M. Rey ferait une campagne très énergique dans l'arrondissement de Cahors en faveur de son beau-frère M. Lachèze ; ce dernier serait patronné, d'après eux, par les délégués de Gourdon et Martel conserverait cet homme si sympathique !

La vérité est que ce succès outré est escompté trop légèrement ; le résultat des élections sénatoriales n'est pas douteux, M. Rey ne peut pas, étant donnée l'attitude politique de M. Lachèze, le patronner à Cahors ni ailleurs sans compromettre très gravement sa situation politique, qui de ce chef recevrait un coup fatal.

D'autre part, MM. Rey et Lachèze savent bien que les électeurs sénatoriaux seront sensiblement les mêmes qu'aux dernières élections et qu'ils se sont comptés il y a peu de temps sur MM. Costes et Séguy.

Malgré que nous soyons privés de notre chef regretté, il ne faut pas croire que le parti radical soit indiscipliné, le jour de la bataille un nouveau chef guidera notre armée, qui par respectueux souvenir pour celui qui n'est plus, voudra suivre ses traces et décider d'une nouvelle victoire.

La candidature Lachèze, doublée de celle de Germain Magne, son digne allié, n'est pas faite pour nous déplaire ; l'une et l'autre auront le sort qu'elles méritent.

Nous dirons prochainement à nos lecteurs notre opinion sur l'issue certaine des élections.

**GOURDON.** — *Tribunal correctionnel.* — A l'audience correctionnelle du 20 mai courant, les affaires suivantes ont été jugées :

1. Madeleine Boudet, épouse Boudet, âgée de 51 ans, née et domiciliée à Souillac, a été condamnée pour blessures involontaires à 50 fr. d'amende, mais avec application de la loi Bérenger.

2. Marie Aymé, âgée de 28 ans, épouse Beneix, débitante au Causse, commune de Bétaille, a été condamnée pour outrages envers un agent de la force publique, à 25 fr. d'amende et aux frais

3. Emeric Céron, âgé de 51 ans, cultivateur et domicilié au Pic, commune de Cazillac, a été condamné pour coups et blessures sur la personne d'un sieur Montial, à la peine de 50 fr. d'amende et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

4. Henri-Louis Ginac, âgé de 30 ans, né à Decazeville (Aveyron), se disant manœuvre, sans domicile fixe, a été condamné pour mendicité à quinze jours de prison. H avait déjà à son actif, malgré son jeune âge, trente quatre condamnations pour vagabondage et mendicité.

5. Jean-Ernest Bouchonnet, âgé de 38 ans, né à Moulins-sur-Veyre (Cher), tailleur de pierres, sans domicile fixe, a été condamné pour mendicité à huit jours de prison.

— Enfin, l'affaire concernant le nommé Vialard, d'Uzech-des-Oules, inculpé de menaces de mort, a été renvoyée au 3 juin prochain.

**QUATRE-ROUTES.** — *Déf.* — Oui, M. l'abbé Magne, vous avez mille fois raison, en perdant notre très cher et très regretté sénateur, Monsieur de Verninac, le camp franchement républicain a perdu son éminent chef ; oui Monsieur, la perte est irréparable, à moins qu'en qualité de conseiller municipal blackboulé de la ville de Cahors, vous ne vous disposiez à nous représenter au Parlement ; en attendant, sachez que l'armée radicale serre ses rangs, ses soldats se numérotent et le peloton des élèves officiers commence.

Peur, nous ? Non, Monsieur, au contraire, plus courageux que jamais ? Nous marcherons à l'urne libres et unis, la tête haute, fiers de lutter pour débarrasser notre pays de ses derniers éléments cléricals et de ses faux républicains qui veulent étrangler la République.

Cela dit pour vous remercier de votre feuille « la Défense » dont je vous accuse réception.

Au revoir, Monsieur l'abbé,  
Retournez à vos ouailles, et je reviens à mes bottes.

LESCURE,  
bottier aux Quatre-Routes.

**MARTEL.** — *Constataion.* — Le charabia de Germain de *La Défense-Croix* nous importe peu; en attaquant l'attitude politique de M. Lachize et celle de M. Verdié, son protégé et son ami, nous cherchions précisément à provoquer en leur faveur Germain Magne afin qu'il prenne leur parti. Nous étions sûr d'amener par le bout du nez ce républicain ensoutané à défendre ses amis. Par deux fois, *La Défense* s'est fâchée contre nous; nos lecteurs de Martel et de l'arrondissement sauront se le rappeler en temps opportun, ils sauront que voter pour M. Lachize, c'est voter pour Magne, aussi faux républicains l'un que l'autre, ils font partie de cette légion d'ennemis qui ne sont entrés dans la place que pour étrangler la vraie République et ses défenseurs. Nous aurons d'autres constatations à faire; le *Journal du Lot* ne manquera pas à cette tâche.

**VAYRAC.** — On annonce que M. Granouillac Léon, maire de Vayrac radical-socialiste, serait candidat au conseil d'arrondissement pour le canton de Vayrac.

### Chez nos voisins

**BERGERAC (Dordogne).** — *Pendu* — M. Jean Goulard, ancien boulanger, âgé de 75 ans, demeurant à Cala, près de Bergerac, s'est suicidé en se pendant dans son grenier.

Depuis quelque temps, Goulard donnait des inquiétudes à sa famille. Mardi soir, échappant à la surveillance de ses parents, il monta au grenier, se hissa sur des sacs de farine, attacha une corde à la charpente, passa son cou dans un nœud coulant et s'élança dans le vide. Lorsqu'on s'aperçut de son absence, on le rechercha et on le trouva. La corde fut coupée aussitôt, mais il expira au même moment et tous les soins qui lui furent prodigués restèrent inutiles.

Les constatations légales furent faites par M. le docteur Simbat et par M. le commissaire de police.

## Variétés

### De la conservation des viandes par le froid

Chacun sait par son expérience propre, que la viande provenant d'un animal qu'on vient d'abattre est dure, difficile à mastiquer et par là d'une digestion difficile.

Pour avoir un bœuf comme pour avoir un bon poulet, il faut l'attendre. L'hiver, la chose est facile et c'est pour cela que la viande

paraît meilleure pendant cette saison que pendant l'été. Par les basses températures, la viande s'attendrit sans se corrompre; les ferments de la putréfaction ne se développant qu'avec une température de plusieurs degrés au dessus de zéro. L'été, la viande est fructifiée avant d'être tendre; quelques heures suffisent, par les temps d'orages, spécialement, pour qu'un aloyau soit en pleine décomposition. Aucune viande ne peut être mise en réserve dans les boucheries ou chez les particuliers. Il faut abattre au jour le jour et fournir des viandes de mauvaise consommation ou risquer de grosses pertes.

C'est donc exclusivement de température qu'il s'agit. Il faut créer artificiellement, en été, une température d'hiver. Dans ce but, les grandes villes en ce qui concerne plus spécialement les viandes de boucherie et de charcuterie, ont créé dans leurs abattoirs et dans leurs halles des chambres frigorifiques.

C'est surtout en Allemagne et en Angleterre que les chambres frigorifiques sont en faveur. Ces chambres ont pour complément, chez les débitants au détail, des « ARMOIRES-GLACIÈRES » à courant continu d'air froid. Grâce à ces systèmes, qui peuvent du reste, être employés indépendamment l'un de l'autre, les viandes, gibiers, poissons etc., peuvent être maintenus, au mois de juillet et d'août dans une température de décembre. Les ferments ne se développent pas et la viande s'attendrit sans se corrompre.

La viande n'est plus congelée, comme cela s'est fait quelquefois; elle est simplement placée dans une atmosphère de 0 degré, on fait pour elle un hiver artificiel pas autre chose. Le moyen employé est des plus simples.

Pour les chambres frigorifiques, comme pour les « ARMOIRES-GLACIÈRES » on place à la partie supérieure de l'appareil un générateur de froid, un bloc de glace par exemple; au contact de la glace, l'air se refroidit et devient plus lourd que l'air de la partie inférieure du dit appareil, il descend pendant que l'air plus chaud remonte; mais celui-ci se refroidit à son tour, descend et le circuit établi continue sans interruption maintenant, soit dans les chambres, soit dans l'armoire une température voisine de 0 degré, température de conservation et non de congélation.

A la réfrigération des viandes par le froid, tout le monde trouve son compte, les bouchers, les charcutiers, le marchand de denrées putrescibles, n'ont plus à redouter les chaleurs d'été, les temps d'orages et peuvent s'approvisionner sans l'ombre d'un déchet à craindre; et le consommateur (dont il faut aussi tenir compte) qui pourra voir figurer sur sa table autre chose que des fibres indéchirables ou de viandes en décomposition.

Dans les départements voisins, les plus petits villages sont pourvus à défaut de chambres frigorifiques dont l'installation coûte cher, « D'ARMOIRES GLACIÈRES » qui leur permettent à la fois d'éviter de grosses pertes et de satisfaire leur clientèle. Nous espérons que Cahors va s'engager à son tour dans la voie du progrès et qu'ayant déjà la truffe il ne négligera pas le rosbif.

## BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché se sont totalement modifiées, la reprise est aujourd'hui générale, sauf cependant sur les Chemins français qui restent plutôt lourds.

Les affaires ont été fort actives. Le 3 0/0 a passé de 101,27 à 101,37, le 3 1/2 0/0 de 101,35 à 101,55; l'amortissable finit à 99,70.

Le Comptoir National est ferme à 591, le Crédit Foncier à 721; le Crédit Lyonnais est demandé à 101,07 et la Société Générale à 618.

Parmi les Chemins français, le Lyon recule à 1,594, le Nord à 2,090 et l'Orléans à 1,590.

Le Suez en hausse de 15 fr. clôture à 3,740.

L'Extérieure a passé de 70,35 à 70,75; l'Italien s'est élevé à 97,35, le Portugais à 25,62, le Russe 3 0/0 1891 à 85,50; le Russe 4 0/0 consolidé finit à 100; le Turc D est à 25,27 et la Banque Ottomane à 555.

Les actions Brevets Porchère sont recherchées à 193 et 194.

La Porcherine Limited se négocie à Lyon aux environs de 135.

A Londres, les actions Morenilla Linares cotent 4 livres 3/8 ce qui correspond à 110.

A Bruxelles. — Les actions Capital Internationale de Tramways sont à 307,50, les dividendes à 235.

Les Capital Belge Roumaines font 190, et les ordinaires Usines de Delin, 76.

### DÉLIVRÉ DE L'ESCLAVAGE.

« Je commence maintenant une autre vie. » Ces paroles furent exprimées par deux jeunes gens dans des circonstances bien différentes.

Fait prisonnier dans une « razzia », un enfant arabe qui avait à peine 5 ans, fut emmené en esclavage par une tribu ennemie. Treize ans s'écoulèrent et sa famille le croit mort, cependant comme il vient d'atteindre sa dix-huitième année, il réussit à s'échapper des mains de ses ravisseurs et à revenir au pays natal. Complimenté de sa délivrance il s'écrie: « Plus d'esclavage pour moi; je commence maintenant une autre vie. »

A l'âge de sept ans, un enfant français devint la victime de la maladie. En grandissant son mal ne fit qu'empirer. Treize ans se sont écoulés. Quelle période de souffrances! Son sort était bien autrement à plaindre que celui du jeune arabe. Il vient enfin d'atteindre sa vingtième année, il n'est plus le même qu'il était naguère, car à la voir, il est plein de santé et de vigueur. Il écrivait récemment à l'homme auquel, après la Providence, il est le plus redevable de ce grand changement, et comme le captif africain, il s'écrie: « Je commence maintenant une autre vie. »

« Dans mon enfance » continue-t-il dans sa lettre « je souffris d'un mal que le temps ne fit qu'enraciner. Je souffrais constamment, tantôt d'une affreuse migraine, tantôt de douleurs aiguës dans l'estomac. J'étais devenu très maigre et très faible. J'avais continuellement une constipation que rien ne pouvait soulager. Remèdes et traitements médicaux, tout avait été inutile. Les reins étaient affectés, car leur sécrétion était épaisse et laissait un sédiment. Ma pauvre mère et moi nous étions au désespoir. Mais le secours devait bientôt arriver. Un jour quelqu'un me remit un petit livre. Je le lus avec attention; il traitait de maladies, de la mienne entre autres. L'auteur s'y connaissait, à en juger d'après sa description des maux auxquels nous sommes sujets. Je compris, d'après ma lecture, que mon mal provenait des organes digestifs, et que les nombreux malaises que j'éprouvais n'étaient qu'autant de symptômes d'un même mal. Guérissez la dyspepsie, disait le petit livre, et vous guérirez les neuf dixièmes des prétendues maladies qui nous affligent et qui raccourcissent notre existence. »

« Le petit livre contenait plusieurs lettres de personnes qui avaient été guéries d'après cette théorie, et qui vantaient l'efficacité du remède — la Tisane américaine des Shakers, vendue par Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord). Je me décidai à l'essayer aussi. »

« Après avoir pris trois flacons de votre merveilleuse Tisane je n'étais plus la même personne. Actuellement je suis fort et bien portant. Je commence maintenant une autre vie, et c'est vraiment grâce à vous et à la Tisane américaine des Shakers. Vous pouvez publier cette lettre. » A. Gruchy, 247, rue Pierre Corneille, à Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Germier, adjoint de Sotteville.

## MARCHÉS

### La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1582	1457	0.65 à 0.92
Vaches.	411	400	0.48 à 0.85
Taureaux.	243	213	0.46 à 0.74
Veaux.	1696	1661	0.82 à 1.32
Moutons.	14373	13000	0.67 à 1.03
Porcs.	3504	3560	0.80 à 0.96

### Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	138	104	60 à 78
Vaches.	24	17	45 à 65
Moutons.	1031	455	70 à 88
Porcs.	997	793	80 à 85

## Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfates liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte 26 mai 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du vendredi 24 mai inclus, au mercredi 29 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 30 mai.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 30 mai.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

## LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

C'était à qui des deux serait le plus éfrayé, et le trajet fut interminable. Quand ils s'abordèrent, Hercule et Aimable les virent trembler de tous leurs membres. La conversation s'engagea.

Les deux interlocuteurs devaient être pressés de la terminer, car ils se firent grâce, mutuellement, des préambules ordinaires par lesquels les gens de leur race préludent à tous pourparlers.

Ils se séparèrent et Yacopoulo revint vers ses deux gardes du corps, pendant qu'Isaac s'éloignait vers le camp turc.

— Il faudrait que l'un de vous allât visiter cette maison, dit le Juif, en montrant la baraque, pour s'assurer qu'elle est vide.

— Hum! Cela ne cache-t-il pas une trahison? dit Lefort. Écoute: je vais y aller, mais si tu me fais tomber dans un piège, mon ami Aimable Doucet, ici présent, te tuera comme un chien.

Le Marseillais, quoique vantard, était

brave. Après avoir adressé à Yacopoulo cette menace, il partit d'un pas ferme.

Le Juif courut après lui.

— Non, dit-il. J'aime mieux que vous restiez ici, dit-il. Si je ne craignais pas un piège, je n'aurais pas besoin que vous visitiez cette maison, et comme, dans le cas où il vous arriverait malheur, j'en subirais le contre-coup, je ne sais plus comment faire.

— Eh bien! avance avec nous. J'ouvrirai la marche, toi, tu resteras sous la protection d'Aimable. Allons!

Les trois hommes se mirent en marche.

Les dents du Juif claquaient lamentablement.

— Halte! commanda Hercule.

Il n'était plus qu'à vingt pas de la maison.

— Je l'accompagne, fit Aimable. Toi, ajouta le colosse, en s'adressant au Juif, tu t'en remettras à tes jambes du soin de te sauver si nous sommes attaqués.

Les deux amis marchèrent droit à la cabane. Yacopoulo faisait autant de pas qu'eux, mais en arrière, pour augmenter la distance qui le séparerait de l'ennemi, s'il en surgissait soudain.

Aimable et Hercule étaient parvenus, sans accident, jusqu'à la porte de la mesure. Elle était close. D'un coup de poing, le colosse l'ébranla.

Les coups résonnèrent longuement, avec cette série de répercussions, lentes et amples, que donnent aux moindres bruits les maisons désertes.

— Té, ce n'est pas une craque: l'y a per-

sonne. Entrons, dit le Marseillais. Ouvrez, Aimable.

Doucet n'eut pas de peine à faire sauter la serrure primitive qui retenait la porte, et il entra, suivi de son compagnon.

— Personne! Rien! On peut appeler le Juif.

— Eh! là-bas! Inutile de te sauver. Il n'y a pas l'ombre du plus petit danger. Viens!

En même temps qu'il appelait Yacopoulo de sa plus belle voix, Hercule Lefort se livrait à une mimique des plus expressives.

Le Juif, qui s'était laissé entraîner, par la peur, à se retirer très loin de la mesure, s'arrêta dans sa marche à reculons et risqua quelques pas en avant, mais sans empressement.

— Qué, si tu ne veux pas venir, faut le dire, bagasse! Nous allons partir.

Le Marseillais se retourna vers la baraque: — Aimable! Décampons, zou!

Le colosse sortit de la maison et les deux amis firent mine de la quitter.

— Attendez! cria le Juif. Je vous rejoins. Il se hâta et rejoignit ses gardes du corps.

— Alors, on peut entrer?

— Certainement, dit le Marseillais. Personne ne t'en empêchera...

Yacopoulo n'était pas encore exempt de toute inquiétude. Il s'aventura pourtant jusqu'au seuil de la porte et, se retenant d'une main au chambranle, pencha la tête. Ses yeux fureteurs fouillèrent tous les coins.

— Eh! Entre donc, capon!

C'était Lefort qui interpellait ainsi le Juif, tout en le lançant au milieu de la pièce d'une

brusque poussée.

Yacopoulo avait jeté un cri d'effroi.

— Eh bien! quoi donc, vieille poule mouillée? De quoi as-tu peur? Regarde... tu vois bien qu'il n'y a rien.

Le Juif, en effet, avait beau explorer les murs nus, il n'apercevait pas la moindre chose d'aspect inquiétant. Il n'y avait pas d'encoignures, de cloisons susceptibles de recéler un inconnu menaçant.

— Là, tu es rassuré, maintenant?

— Oui, dit le Juif... Vous êtes des braves, vous; vous n'avez pas peur.

— Avoir peur! Il ne manquera plus que ça, troune de l'air. A Marseille, nous ne savons pas ce que c'est que la peur!

— Vous êtes bien heureux!

— Tu trouves! Eh bien! personnellement, je serais encore plus heureux si tu nous disais pourquoi tu nous as demandé de venir explorer cette bicoque.

— Je vais te le dire... Mais il faut que nous sortions pour surveiller les alentours.

Le Juif et ses gardes du corps sortirent en plein air.

— Je dois être rejoint ici par un homme à qui j'ai affaire. Mais je crains qu'il ne cherche à me prendre dans un guet-apens et qu'il ne se présente ici avec quelques mauvais compagnons. Aussi, ouvrons l'œil. S'il ne vient pas seul, ou accompagné seulement d'un ou deux hommes, nous quitterons la place avant qu'il ait pu nous tomber sur le dos.

(A suivre.)

